Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20261029-DEL2026_073-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 29 octobre 2026

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Thomas BIET, Mme Marie BIGER, Mme Emmanuelle BODERE, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal FRANCHET, M. Pascal GODEC, M. Alain LAURENT, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Françoise LE GOFF, M. Stanley LOCKWOOD, Mme Lénaïg LOPERE, M. Roger PERON, M. Olivier PICANDET, Mme Brigitte QUERE, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : Mme Christine COCHOU (Pouvoir à Michèle RANZONI)

Excusés : M. Johan GUEGUEN, M. Arthur LE SAINT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 21

CCPBS – Révision libre des attributions de compensation

Del2025-073 – Nomenclature : 5.7 – Institutions et vie politique – Intercommunalité

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Dans le cadre des travaux réalisés par le Syndicat des Ports de Cornouaille, une actualisation de la contribution annuelle des collectivités qui le composent a généré une augmentation de contribution de 396 000 € pour le territoire du Pays Bigouden Sud, au titre de l'année 2025.
Pour faire suite au Bureau Communautaire de la Communauté du Pays Bigouden Sud du 20 mars 2025, les communes portuaires avaient été sollicitées en vue de contribuer au prorata des investissements réalisés sur leur territoire selon le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20261029-DEL2026_073-DE

Port	Montants des travaux inscrits au PPT 2025 – 2034 (€)	Prorata (%)	Contribution annuelle (€)
Loctudy	11 916 000	31 %	60 332
St Guénolé Penmarch	6 406 000	17 %	32 451
Le Guilvinec Léchiagat	15 066 000	39 %	76 319
Plobannalec-Lesconil	5 310 000	14 %	26 899
Total	38 698 000		196 000

Extraction plan pluriannuel des travaux du SMPPC « Nouvel équilibre économique du SMPPC »

					Montant de l'opération en k€ TTC		
Port	Code	Opérations	Statut	Commune concernée	Total	Lechiagat	Le Guilvinec
Le Guilvinec - Lechiagat	GV004Ia	Nouveau projet - port de plaisance (plan d'eau)	2 - En cours Etudes	50% / 50%	1 720	860	860
Le Guilvinec - Lechiagat	GV004Ib	Nouveau projet - port de plaisance (bureau du port)	2 - En cours Marché engagé	Lechiagat	900	900	
Le Guilvinec - Lechiagat	GV007I	Réfection des toitures de la criée & réalisation belvédère	1- Travaux en cours de réception - GPA	Le Guilvinec	5 580		5580
Le Guilvinec - Lechiagat	GV012I	Installation de panneaux photovoltaïques	2 - En cours Marché engagé	Le Guilvinec	1 316		1316
Le Guilvinec - Lechiagat	GV008I	Renforcement des épis de protection de l'entrée du port (Guilvinec + Léchiagat)	2 - En cours Etudes	50% / 50%	1 440	720	720
Le Guilvinec - Lechiagat	GV004Ic	Aménagement bord à quai	2 - En cours Etudes	Lechiagat	800	700	100
Le Guilvinec - Lechiagat	GV009I	Confortement de la digue de Léchiagat (phase 2)	2 - En cours Etudes	Lechiagat	830	830	
Le Guilvinec - Lechiagat	GV001Ib	Modernisation des installations de la criée - Amélioration de l'isolation et réfection des menuiseries	4 - A venir	Le Guilvinec	2 030		2030
Le Guilvinec - Lechiagat	GV011I	Création d'un nouvel accès au Belvédère de la criée	4 - A venir	Le Guilvinec	450		450
				Montant total	15 066	4010	11056
						27%	73%

Par délibération en date du 22 mai 2025, la commune du Guilvinec avait accepté de contribuer à hauteur de 50 %, au titre de la compétence pêche, soit 38 160 € par an sur la période 2025-2027.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Annule** sa délibération *Del2025-046 « CCPBS – Révision libre des attributions de compensation »*, en date du 22 mai 2025,
- **Approuve** le principe d'une contribution communale au prorata des investissements effectifs réalisés sur le territoire communal, soit un montant annuel de 55 713 €, pour la période 2025-2027, pour ce qui concerne la pêche.

Fait au Guilvinec, le 30 octobre 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

